

Commune de Douville sur Andelle
Arrondissement Les Andelys
Canton de Romilly sur Andelle

Dossier du Baptême Civil

NOM et Prénom de l'enfant :

A célébrer le : à Heures.....

Le baptême civil

Que vous soyez athées tous les deux ou de religions différentes, le baptême civil est un moyen de donner un parrain et une marraine à votre enfant.

Quelle est son origine ?

C'est un décret du 20 prairial en II (le 8 juin 1794) qui a institué cette cérémonie du baptême civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

A quoi sert-il ?

C'est un moyen de célébrer la venue au monde de votre bébé sans lui donner un caractère religieux. Un bon compromis quand les parents sont de religions différentes ou athées. Vous êtes libres de l'organiser comme vous voulez.

La cérémonie

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le baptême civil.

Ce n'est pas une obligation pour le Maire mais la commune de Douville sur Andelle le célèbre.

Quand l'organiser ?

Il n'y a pas d'âge pour faire baptiser votre enfant !

Les parents et l'enfant sont accueillis par le Maire ou son Adjoint dans la salle des mariages. Il présente l'enfant, les parents et les parrains et marraines.

Juste avant que l'officier d'Etat Civil invite les intéressés à signer les livrets ainsi que les certificats de parrainage civil, il demande aux parrains et marraines de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ».

Un certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'au parrain et à la marraine.

A-t-il une valeur juridique ?

Comme pour un baptême religieux, le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale.

Il s'agit d'un engagement moral des parrain et marraine vis-à-vis de leur filleul.

S'il arrive quelque chose aux parents, le baptême civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés. Il s'agit d'un engagement moral de la part des parrains et marraines traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

Baptême civil

Pièces à fournir :

- ☐ livret de famille
- ☐ acte de naissance de l'enfant à baptiser
- ☐ copie de la pièce d'identité des parents
- ☐ justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF, GDF, eau etc....)
- ☐ copie de la pièce d'identité des parrains et marraines

Fiche de renseignements à compléter

Le père

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Domicile :
Téléphone :

La mère

Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse) :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Domicile :
Téléphone :

L'enfant

Nom.....
Prénoms.....
Date et lieu de naissance.....

Signature du père

Signature de la mère

A remplir par le parrain et fournir la copie de la carte d'identité

Fiche de renseignements du PARRAIN

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

Sera éventuellement représenté le jour de la cérémonie par :

Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Signature

A remplir par la marraine et fournir la copie de la carte d'identité

Fiche de renseignements de la MARRAINE

Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

Sera éventuellement représenté le jour de la cérémonie par :

Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse....) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Signature